

Logement habitat

La Domiciliation Administrative :

- La domiciliation administration est indispensable à tout individu n'ayant pas d'adresse fixe pour faire valoir ses droits.
- La personne faisant cette demande doit justifier d'un lien (familial ou professionnel) ou d'un attachement particulier avec la commune. La demande est renouvelée tous les ans.

Les demandes de logement :

- Toutes les demandes de logement social, déposées auprès du CCAS peuvent être directement enregistrées par notre service sur IMOWEB / AFFIPADE :
 - Immobilière Atlantic Aménagement (les 3F)
 - HABITAT de la Vienne / Antenne du Futuroscope
 - EKIDOM Poitiers

L'insalubrité :

- Le CCAS est habilité à constater l'indécence d'un logement. Un agent se déplace au domicile des personnes désirant déposer un signalement pour un logement dégradé afin de constater les manquements de décence.